



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZONO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, BRISSON, Mme DURRUTY, M. Jacques VEUNAC, Mme CONTAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à Mme PRADIER ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à M. POMMIEZ ; M. BRISSON à M. BOROTRA ; Mme DURRUTY à Mme BISAUTA ; M. Jacques VEUNAC à M. GRENADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 13 NOVEMBRE 2009.

Madame GIBAUD-GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2009.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 21 DEC. 2009

Publié le 21 DEC. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 13 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz à Bayonne, le Vendredi 13 novembre 2009 à 18 heures, sur invitation en date du 03 novembre 2009, affichée le 03 novembre 2009. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération.

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO (à partir du rapport n° 10), LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Conseillers Titulaires, M. POUYETS, Mme LANNEVERE, M. DOMÈGE, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. PAUL-DEJEAN à M. ESPILONDO ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CAZAUX ; M. BRISSON à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur GRENET, Président. Il procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Monsieur GOUFFRANT est désigné Secrétaire de Séance.

ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 05 OCTOBRE 2009.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte du procès-verbal de la séance du 05 octobre 2009.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE 05 OCTOBRE 2009 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, le 05 octobre 2009, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

...

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMPTE RENDU DE LA DECISION PRISE PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte de la décision prise par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.
TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 5 - ADMINISTRATION GENERALE.
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PAYS BASQUE. ADHESION DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SOULE-XIBEROA.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 - ADMINISTRATION GENERALE.
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES-
ATLANTIQUES. AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU ET DU SYNDICAT
MIXTE KOSTA GARBIA.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 - ADMINISTRATION GENERALE.
AJUSTEMENT DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
AU G.E.I.E. « AGENCE TRANSFRONTALIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'EUROCITE BASQUE BAYONNE-SAN SEBASTIAN »

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le Conseil désigne pour siéger au G.E.I.E. « Agence Transfrontalière pour le Développement de l'Eurocité Basque Bayonne-San Sebastian » :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Michel POUHEYTS (*)	M. Michel VEUNAC
Mme Martine BISAUTA	M. Guy LAFITE

(*) Monsieur Michel POUHEYTS qui siégeait déjà en qualité de suppléant sera remplacé par Monsieur Jean-Pierre VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RESSOURCES

O/J N° 8 - RESSOURCES - FINANCES. DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et la décision modificative n° 1 du Budget Principal sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 9 - RESSOURCES - FINANCES. DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et la décision modificative n° 1 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 10 - RESSOURCES - FINANCES. DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et la décision modificative n° 1 du Budget Annexe du Centre de Formation d'Apprentis sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 11 - RESSOURCES - FINANCES. DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et la décision modificative n° 1 du Budget Principal sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 12 - RESSOURCES - FINANCES. DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport et la décision modificative n° 1 du Budget Annexe des Zones d'Aménagement sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 13 - RESSOURCES - FINANCES. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2009

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 14 - RESSOURCES - FINANCES. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 - RESSOURCES - FINANCES.
ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 16 - RESSOURCES - FINANCES.
AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARQUISAT. AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport et l'avenant à la convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 17 - RESSOURCES - FINANCES.
AMENAGEMENT DU QUAI GALUPERIE. AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport et l'avenant à la convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 18 - RESSOURCES - FINANCES.
CONFORTEMENT DES FALAISES DE LA CÔTE DES BASQUES. AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE.

Rapporteur : Monsieur Michel VEUNAC.

Le rapport et l'avenant à la convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 19 - RESSOURCES - PERSONNEL.
EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION AU SERVICE URBANISME OPERATIONNEL

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Monsieur le Président précise que cette création d'emploi est un renfort nécessaire au service de l'urbanisme opérationnel, compétence de la Communauté d'Agglomération.

Madame Marie-Caroline TURLOTTE vient d'être recrutée, depuis peu, en remplacement de Monsieur Pierre ASTE-HABARNET.

Ce service comptait jusqu'alors seulement trois titulaires contre six à la Mairie de Bayonne et que, dans le cadre du projet d'élargissement de la Communauté, le développement de ce service demeure essentiel.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 20 - RESSOURCES - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.
PROPOSITION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FORMATION
PROFESSIONNELLE AVEC L'ASSOCIATION HORIZONS.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport et l'avenant n° 1 à la convention avec l'Association Horizons sont adoptés à l'unanimité.

U R B A N I S M E

O/J N° 21 - URBANISME - COMMUNS.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT. AVIS SUR LA MODIFICATION DU PROGRAMME
LOCAL DE L'HABITAT DE NIVE ADOUR.

Rapporteur : Monsieur MILLET-BARBÉ.

Monsieur le Président remarque que l'on avance sur ce sujet et qu'il conviendra d'exercer des contraintes sur les promoteurs privés le moment venu.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 22 - URBANISME - COMMUNS.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - CESSION DE L'ACTION SOCIETE ANONYME
HABITAT SUD ATLANTIC.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport est adopté. Monsieur LOZANO ne prend pas part au vote.

O/J N° 23 - URBANISME - BAYONNE.
SECTEUR SAINT-FREDERIC - RUE DE LA CALE - ACHAT DE TERRAIN A LA COMMUNE
DE BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Il rappelle que cette opération est nécessaire, notamment pour le projet tête de pont.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 24 - URBANISME - BAYONNE.
CESSION DU COLLEGE MARRACQ AU DEPARTEMENT.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 25 - URBANISME - BAYONNE.
ZONE PORTUAIRE RIVE DROITE - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
AU PROFIT DE LA REGION AQUITAINE.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une conséquence de la répartition entre l'Adour maritime et l'Adour fluvial, induite par le pont GRENET, et que la Région reste, à juste titre, vigilante quant aux questions relatives au droit de préemption. ...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

O/J N° 26 - PATRIMOINE - BAYONNE.
OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE D'ANSOT. AVENANT N° 4 A LA
CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE BAYONNE.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le rapport et l'avenant n° 4 à la convention de mandat avec la Commune de Bayonne sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRENET remercie ses collègues et lève la séance à 19 heures.

Le Secrétaire de Séance,



François GOUFFRANT

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	20
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Objet de l'acte	O/J n 1: Adoption PV du 13/11/2009
Statut de la transmission	7 - Transmis au MININT
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20091218-20-DE
Date de transmission de l'acte	21/12/2009
Date de réception de l'accuse de réception	